

Montreuil, le 25 novembre 2025

Communiqué CGT FAPT

Journée internationale contre les violences faites aux femmes : toutes et tous concernés !

Le 25 novembre de chaque année, est la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes.

Cette journée est faite pour accompagner et soutenir les victimes. Malheureusement, cette journée est aussi là pour nous rappeler que chaque année des millions de femmes sont victimes de violences liées à l'emprise des hommes et aux sociétés patriarcales.

Plus que jamais, nous avons besoin de créer les conditions du débat et mettre en place des mesures fortes pour prévenir, repérer et sanctionner toutes les violences que subissent les femmes en société, dans la sphère familiale et au travail.

En 2024, c'est plus de 270 400 femmes qui ont été victimes de violences conjugales (dont 64% ont porté plainte pour des violences physiques) et 141 femmes sont mortes à la suite d'une agression de leur partenaire ou ex partenaire.

Avec l'essor des réseaux sociaux, les femmes sont également victimes de cyberviolences, telles que le harcèlement en ligne et le contrôle abusif par leurs partenaires. Cette violence est considérée comme un problème de santé publique et une violation des droits humains, nécessitant une attention urgente.

Les crises économiques, les conflits et le changement climatique exacerbent la violence basée sur le genre, touchant de manière disproportionnée les femmes marginalisées.

Violences psychologiques, harcèlement moral, physiques et sexuelles sont aussi présentes au travail et ont des réels impacts sur la santé des victimes mais également sur les collectifs de travail.

Les salariées du champ des Activités Postales et Télécommunications ne sont pas épargnées par les violences et pour illustrer ces dérives, rappelons que certains comportements, parfois minimisés ou banalisés, sont des violences sexistes :

- Lorsqu'un responsable hiérarchique vient masser les épaules d'une guichetière sous prétexte de la « motiver »
- Lorsqu'un président d'IRP interroge une salariée en début d'instance pour savoir si le message imprimé sur son tee-shirt – « très cher amour » – lui est destiné
- Lorsqu'un responsable des ressources humaines d'un centre d'appel qualifie de « cocottes » les téléconseillères du site

Souvent présenté comme des attitudes justifiées (maladresse, humour, écart de langage), ces comportements relèvent en réalité de comportements sexistes et paternalistes qui entretiennent un climat délétère au travail ; c'est aussi le point de départ de comportements plus grave (agressions sexuelles). Reconnaître, nommer et traiter les situations sont indispensable pour protéger les salariées.

La CGT Fapt appelle à la mobilisation de l'ensemble des salariés pour obtenir des mesures efficaces contre les violences sexistes et sexuelles, au travail comme dans la vie personnelle.

Parmi les mesures d'urgence, il faut augmenter les salaires et imposer l'égalité salariale aux entreprises pour permettre aux femmes d'être moins dépendante financièrement de leurs conjoints. Une partie des 211 milliards d'€ versées sans contrepartie aux entreprises pourrait y contribuer.

La CGT Fapt exige le respect de l'obligation de l'employeur d'établir des plans de prévention sur les violences sexistes et sexuelles dans le document unique évaluation des risques professionnels (DUERP).

La CGT Fapt appelle l'ensemble des travailleuses à prendre la parole pour témoigner des agissements et comportements à caractères sexistes et sexuelles vécues au travail.

